

LA PLUME DU LIFE



Édito

Le LIFE GYP'ACT ou l'expression de plusieurs défis

Souvenez-vous du LIFE précédent qui en soi constituait déjà un premier défi, fédérer une équipe autour d'un projet partagé et ambitieux qui réponde aux enjeux cruciaux de restaurer des noyaux de populations de Gypaètes barbus entre les Alpes et les Pyrénées en prévenant et limitant les différentes menaces qui exposent l'espèce.

Ce LIFE GYPCONNECT a su tirer parti de la richesse humaine et technique des membres de son équipe (neuf structures partenaires). Il a su également élargir la collaboration à d'autres partenaires en s'assurant que les résultats escomptés soient atteints. Nous profitons alors de l'enthousiasme d'un premier projet ambitieux qui a permis à l'équipe de projet d'agir avec anticipation, réactivité et dynamisme. Fort de cette dynamique, les résultats ont été au rendez-vous (avec 46 oiseaux libérés dans les Préalpes et le Massif central ; 5 à 6 couples cantonnés dans la zone d'intervention du LIFE ; une 1^{ère} naissance en nature dans le Vercors, après plus de 100 ans de disparition de l'espèce ; de nombreux échanges d'oiseaux entre les différents massifs qui confirment la création d'un flux entre les Alpes et les Pyrénées...).

Le LIFE GYP'ACT (dix structures partenaires) s'inscrit donc dans la continuité du LIFE GYPCONNECT avec une volonté d'amplifier l'impact des actions engagées. Il vise donc à assurer la poursuite et le renforcement des résultats du projet GYPCONNECT avec notamment la libération de 36 à 60 oiseaux, la sécurisation d'un linéaire de 20 km de tronçon électrique, le renforcement des moyens de lutte contre les

destructions intentionnelles... Il prévoit de développer des actions qui ont été expérimentées lors du LIFE GYPCONNECT (extension à d'autres territoires de l'usage des munitions sans plomb). Il élargit la zone d'intervention sur 15 départements compris entre les Alpes et les Pyrénées en passant par le Massif central. Comme le précédent LIFE, le projet GYP'ACT prévoit une plus grande synergie avec l'inclusion de nouveaux partenaires, notamment issus du monde de l'élevage.

Un an après sa mise en œuvre, plusieurs défis s'imposent à l'équipe de projet pour atteindre les résultats escomptés. Effectivement, plusieurs destructions de Gypaètes barbus et d'autres spécimens de la guildes de nécrophages sont constatées (actes de destruction intentionnelle, et accidentelle), il devient urgent d'obtenir le soutien et l'engagement de la puissance publique et des services judiciaires.

Le LIFE GYP'ACT avait anticipé les besoins en prévoyant notamment :

- de constituer un partenariat avec la magistrature, des pénalistes et les services de police,
- de renforcer les moyens d'investigation de la police de l'environnement avec la création et le déploiement d'un équipage cynophile spécialisé.

Les destructions intentionnelles constituent des atteintes graves et complexes qui justifient pleinement l'investissement des services judiciaires et la spécialisation de la justice pénale. Grave, au regard tant de la nature des délits commis que de l'atteinte d'une part aux objectifs européens de conservation de l'espèce et d'autre part aux valeurs fondamentales de restauration de cette espèce emblématique de la biodiversité...

Les différentes enquêtes classées sans suite ou bien les réquisitions insatisfaisantes du ministère public à la suite de la récente comparution d'un auteur de destruction identifié (cf. article ci-après : « *Il comparait devant la justice après avoir tué un Gypaète barbu et un*



Agir pour
la biodiversité

Lettre d'information
du Life Gyp'ACT

Novembre 2023 - N° 1

Vautour moine ») justifient la spécialisation à la fois des enquêteurs de police puis des magistrats et des règles de procédure.

Le déploiement des actions du LIFE citées précédemment nécessite que soient surmontés les défis suivants :

- que les institutions régaliennes inscrivent la montée en compétences des services judiciaires dans leurs choix politiques,
- et que la détermination du degré de la spécialisation soit en adéquation avec les enjeux actuels de restauration et de sauvegarde de la biodiversité.

Soyons optimistes, avec la loi relative au « parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée », au niveau européen, qui a donné lieu, au niveau national depuis la loi du 24 décembre 2020, à la mise en œuvre de pôles régionaux spécialisés en matière d'atteintes à l'environnement attachés aux Cours d'appel. Avec une plus grande dotation de ces pôles (moyens humains et budgétaires), il est attendu de leur part une montée en puissance dans la responsabilisation des auteurs de délits environnementaux. Il s'agit d'un objectif clairement affiché par ces pôles qui doivent lutter contre la dépenalisation des atteintes à l'environnement. Considérons que l'instruction par les tribunaux des délits environnementaux ne représenteraient jusqu'alors qu'au plus 1 % des affaires traitées par les juridictions (environ 20 000 procédures par an). De plus, lorsqu'il y a une réponse judiciaire, elle est constituée à 75 % d'alternatives aux poursuites, principalement des rappels à la loi (ou des avertissements pénaux probatoires). Une illustration récente, la réquisition clairement insatisfaisante du ministère public à la suite de la comparution de l'auteur du tir d'un Gypaète barbu et d'un Vautour moine qui ne se voit infliger à ce stade que 6 mois de prison avec sursis et 2 ans de retrait de permis de chasse. Certes attendons le délibéré du 6 décembre 2023 pour connaître la condamnation...

Considérant l'indépendance nécessaire de la justice, le projet de constituer un partenariat avec la magistrature et des pénalistes constitue un défi en soi.

De même, nous travaillons avec les services de l'OFB dans la perspective qu'ils intègrent dans leur service l'équipage cynophile

spécialisé dans la recherche des molécules servant à confectionner des appâts empoisonnés et dans la recherche de cadavres. Persuadés que l'OFB a toutes les compétences et prérogatives pour accueillir cet équipage, le LIFE GYP'ACT a prévu tous les budgets pour sa constitution, sa formation et son déploiement. Le défi désormais est que l'établissement inscrive le déploiement de cet équipage dans ses objectifs de services.

Les expériences acquises dans différents pays frontaliers rapportent que dans près de 90 % des cas, l'intervention d'équipages cynophiles garantissant des résultats plus performants que les autres méthodes de recherche policière. Cette efficacité est dorénavant bien documentée et les états, qui ont fait de la lutte contre les destructions de la faune sauvage une priorité, sont parvenus à réduire cette menace de 50%. En effet, le recours à des chiens pour la recherche de cadavres et d'appâts empoisonnés permet d'améliorer leur détection à plus de 50%. La création de cet équipage constitue donc un engagement fort du LIFE GYP'ACT

Autant de défis que nous devons surmonter avec la même détermination à poursuivre nos efforts pour favoriser l'augmentation des effectifs du Gypaète barbu en prévenant et limant au maximum les différentes menaces identifiées :

- seule garantie pour lutter contre le risque de régression des noyaux de population en cours de constitution
- en assurant un rythme d'accroissement annuel pour compenser les pertes annuelles éventuelles d'individus.

Pour consolider les nouveaux noyaux de population de Gypaètes barbues en cours de formation et assurer leur viabilité, vous l'aurez compris, nous avons besoin de l'implication de tous les acteurs de la société et des institutions régaliennes... Par l'implication de tous dans la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Actions et du LIFE GYP'ACT nous concourons, dans le même temps, à faire vivre le droit d'évoluer dans un environnement respectueux de la vie et de la biodiversité. N'est-ce pas une attente et une liberté fondamentale qui animent chaque citoyen !

Pascal ORABI, LPO France

QUOI DE 'N'ŒUF ' COTE REPRODUCTION

Un nouveau record d'élevage au sein de l'EEP « Gypaète barbu » permet de satisfaire les besoins de l'EEP (*ex-situ*) et de libération (*in-situ*).

Depuis 2015, la production annuelle de poussins au sein de l'EEP est restée comprise entre 25 à 30 oiseaux, sans jamais pouvoir satisfaire à la fois les besoins *in situ* et *ex situ*, des compromis étant faits chaque année en faveur de l'un ou l'autre.

En 2023, ce seuil de 30 poussins a été largement dépassé, avec une production de 35 oisillons, nous donnant pour la première fois l'opportunité de satisfaire les différents besoins de réintroduction et de renouvellement du pool captif.

Au total, 47 couples pondueurs (dont un couple adoptif) ont produit 80 œufs, dont 37 ont éclos et 35 ont survécu. En 2020, 38 poussins avaient déjà éclos, mais en raison de la pandémie du COVID, il n'a pas été possible de transférer les poussins vers les couples les plus expérimentés pour garantir un plus grand succès d'adoption.

Il a donc fallu orienter ces poussins vers des couples moins expérimentés, voire inexpérimentés, ce qui a entraîné un nombre de pertes de poussins plus élevé que d'habitude. Deux poussins ont ainsi été perdus. Ils provenaient de nids situés dans des zoos

différents. Malheureusement, ils ont été consommés par les adultes pour l'un quelques heures après l'éclosion et pour le second quelques jours après. Il est bien connu que lorsque les adultes détectent des poussins malades ou faibles, dans l'incapacité de manger et de survivre, ils les consomment. Ce comportement peut être observé à l'occasion de doubles pontes, lors de l'éclosion d'un poussin issu du deuxième œuf (en moyenne six jours après), qui par «caïnisme» ne parvient pas à prélever la nourriture présentée par les adultes, du fait de l'agressivité du poussin aîné. En général, au cours de son troisième ou quatrième jour de vie, le poussin meurt et les adultes l'utilisent comme nourriture pour le poussin aîné.

Il convient également de mentionner le nouveau record de production annuel de poussins dans le centre d'élevage Richard Faust Zentrum (RFZ) en Autriche : 10 couples de pondueurs ont donné 17 œufs, dont 12 étaient fertiles et 11 ont éclos et survécu. Deux des poussins produits ont été transférés aux zoos de Nuremberg et de Liberec pour adoption. Parmi ces 10 couples pondueurs, l'un d'entre eux est un couple adoptif qui a pondu une première fois avec succès. Un second couple était formé par une femelle de 43 ans, dont le dernier poussin a été produit en 2020 et le précédent 7 ans plus tôt. Il est bien connu que la fertilité des femelles diminue de manière

significative jusqu'à l'âge de 35 ans. Néanmoins, ce centre, héberge la femelle « record » (BG070) qui, avec ses 39 ans a de nouveau produit deux poussins. À l'âge de 5 ans, en 1989, elle a produit son premier poussin. Depuis, 64 œufs ont été pondus avec son partenaire de cinq ans son aîné (BG017) dont 42 ont produit des poussins à l'envol l'envol (sur 45 œufs qui ont éclos). Malheureusement, le 3 août, cette femelle est morte durant une anesthésie. Alors qu'elle ne passait plus les nuits au sommet de son perchoir, mais sur les parties basses de la volière, elle a été immédiatement capturée et des asticots ont été découverts au niveau du croupion et du cloaque. La présence de ces asticots pourrait être expliquée par une infection à la suite d'une plume de la queue qui avait été cassée ou bien les conséquences d'un problème de calculs fécaux. En effet, elle a déjà eu des problèmes avec de gros coprolithes, qu'elle ne pouvait excréter que difficilement, l'un d'entre eux ayant même dû être enlevé par chirurgie. <https://4vultures.org/blog/farewell-to-an-extraordinary-bearded-vulture-hanneke-the-captive-bred-legend/>

Pour en revenir aux résultats de cette année, sur les 35 poussins survivants, 21 ont été libérés : 6 en Andalousie, 8 dans le cadre du projet LIFE Gyp'Act (4 dans les Grands Causses, 2 dans le Vercors et 2 dans les Baronnies), 3 dans le Maestrazgo (Aragon, Espagne), 2 en Suisse et 2 à Berchtesgaden (Alpes bavaroises, Allemagne). De plus, un poussin pyrénéen retrouvé dans une rivière de Catalogne a été confié par la Generalitat de Catalogne pour être libéré en Andalousie. Les 14 poussins restants ont été conservés dans le réseau de reproduction de l'EEP. Sur ces 35 poussins, 26 proviennent des centres spécialisés d'élevage en captivité (26 couples reproducteurs, dont un couple adoptif), et 9 de zoos, de collections privées et de centres de récupération de la faune sauvage (21 couples reproducteurs).

Bien que le nombre d'œufs avortés ($n=11$) ait été supérieur à la moyenne depuis 2005 (7,1 avortements par an), cela n'a pas eu d'impact sur le nombre de pullis produits puisque le nombre de pertes de poussins a été significativement inférieur à la moyenne depuis 2005 (2 et 4,95 pertes de poussins par an respectivement). Sur ces 11 œufs avortés, quatre l'ont été au cours du premier tiers

de l'incubation, quatre autres au milieu de l'incubation et les trois derniers juste avant l'éclosion. Par ailleurs, six nouveaux couples ont produit pour la première fois un poussin (Alpenzoo Innsbruck, Parc Animalier des Pyrénées, deux au RFZ et deux dans le Centre de Vallcalent), et un nouveau couple au RFZ a commencé à couver correctement en 2023.

Ce nouveau record est dû à l'investissement que la VCF a réalisé au cours de la dernière décennie en visitant la plupart des partenaires de l'EEP pour améliorer les conditions d'hébergement et réduire la perte d'oiseaux dans les zoos. En outre, avant de recevoir des oiseaux, tous les nouveaux candidats reçoivent la visite d'un expert pour s'assurer que leurs conditions d'hébergement sont adaptées à l'espèce, et la planification ainsi que la construction de nouvelles volières sont suivies en détail et à distance par le coordinateur de l'EEP, afin de s'assurer qu'aucune erreur n'est commise.

Enfin, conscient que pour devenir un expert de l'élevage en captivité du Gypaète barbu, il faut des dizaines d'années d'expérience, et que cela est vraiment difficile dans les zoos, qui n'hébergent en moyenne qu'un seul couple par zoo, le coordinateur de l'EEP s'appuie sur les technologies de suivis à distance pour accompagner les capacitaires dans l'élevage de leurs couples. En effet, grâce aux applications telles que Skype ou WhatsApp, et des caméras vidéos, le coordinateur de l'EEP surveille à distance le développement des poussins nouvellement éclos dans les zoos, et prodigue plusieurs fois par jour ses conseils sur la manière d'agir au gré du développement des poussins. Tous ces efforts ont permis d'obtenir ces résultats et nous espérons que cette tendance à l'augmentation se poursuivra les années à venir.

*Dr. Alex Llopis, responsable de l'élevage en captivité,
Vulture Conservation Foundation
Coordinateur EEP du Gypaète barbu,
Centre de Vallcalent (Espagne)*

BILAN DES LIBERATIONS 2023



Transport des oiseaux vers le taquet © Camille Robert

Libération 2023 dans les Baronnies

Dans les Préalpes, l'organisation des lâchers durant le LIFE GYP'ACT est identique à celle mise en place durant le LIFE GYPCONNECT : en alternance entre le Vercors et les Baronnies, mais avec la possibilité de lâcher sur les deux sites simultanément en cas de disponibilité suffisante de poussins à libérer, issus du programme d'élevage.

Le succès de la reproduction en captivité a permis la réception de deux poussins en 2023 dans les Baronnies, en plus des deux oiseaux prévus pour le Vercors :

- Dromie est un mâle né le 31 janvier au centre d'élevage d'Asters en Haute-Savoie
- Baronnies est une femelle née le 5 février au Zoo d'Ostrava en République Tchèque.

La surveillance active des deux poussins s'est très bien déroulée, avec la présence de quatre stagiaires en soutien de l'équipe permanente et des bénévoles de Vautours en Baronnies.

Âgé de 116 jours, Dromie s'est envolé le 1^{er} juin et a très rapidement montré de très bonnes aptitudes au vol.

Baronnies, elle, s'est envolée le 15 juin, âgée de 130 jours. Elle ne semblait pas très attirée par le vide et son premier vol, peu engagé, a duré quelques secondes, le temps d'arriver 50 mètres sous le taquet. Handicapée par un vent rabattant, elle a perdu de l'altitude les deux jours suivants, s'enfonçant peu à peu dans les gorges du Léoux. Déterminée à sortir de cette situation, elle a pratiqué la randonnée pédestre à de nombreuses reprises et a fini par sortir des gorges !

Depuis, Baronnies a visité le massif du Vercors, de la Chartreuse, allant même dans le département de l'Ain, quant à Dromie, il a parcouru le Dévoluy, le Parc national des Écrins et le Parc national de la Vanoise.

Camille ROBERT, Vautours en Baronnies



Dromie en vol © Camille Robert



Baronnies en vol © Camille Robert

9^{ème} réintroduction du Gypaète barbu dans le massif du Vercors !

Deux gypaètons issus du centre d'élevage de Guadalentin (Cazorla, Espagne), ont été libérés en 2023 sur le site de Tussac, dans le massif du Vercors.

Le programme de réintroduction ayant débuté en 2010, c'est la neuvième année de libération sur le site, et 19 oiseaux qui ont ainsi été libérés.

Installés dans la cavité de libération (taquet) le 29 mai, les oiseaux ont été comme chaque année parrainés et nommés : Marie Bochet championne paralympique de ski alpin, Alexis Fangeas et Sylvain Faure, présidents d'instances agricoles du Vercors, les ont nommés « Le Croë » et « Jackpot ».

Le Croë s'est envolé le 26 juin, à l'âge de 122 jours pour aller se poser

sur un piton à proximité. Il explorera ensuite (à partir du 27 juillet) d'autres territoires au-delà du site de Tussac. Il a quitté le territoire du Parc le 29 août pour le massif du Dévoluy, puis le massif de Belledonne.

Jackpot ne s'envolera quant à lui que le 8 juillet à l'âge de 129 jours pour aller se poser à proximité immédiate de la cavité du taquet. Il effectuera dès lors des explorations plus lointaines à partir du 24 juillet et quittera le territoire du Parc le 7 septembre pour la Maurienne, en effectuant un tour complet de l'Oisans.

Ces deux oiseaux explorent à l'heure actuelle la Maurienne, en Savoie. Nous leur souhaitons bonne chance, et bon vent !

Nicolas RENOUS, Parc naturel régional du Vercors



Croë et Jackpot © Thierry Ouisse



Sérapias en vol © Philippe Jacquesson

11^{ème} année de réintroduction Gypaète barbu dans les Grands Causses !

Deux lâchers successifs ont été réalisés en 2023 dans les gorges du Trévezel, sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, partenaire du programme. Il s'agissait de la onzième année de réintroduction dans le Sud du Massif central, depuis 2012.

Les équipes du site Grands Causses de la LPO France et du Parc national des Cévennes se sont relayées pour assurer le suivi des oiseaux, depuis leur placement dans la cavité de taquet et jusqu'à leur émancipation du site de libération. Six surveillants ont été recrutés par la LPO pour venir renforcer ces équipes et assurer la mission de suivi des oiseaux, pendant 3 et 4 mois.

Les deux premiers poussins lâchés sont :

- Sargas, un mâle, originaire de centre d'élevage de Guadalentín en Andalousie, placé le 4 mai dans la cavité ;
- Serapias, une femelle originaire du centre d'élevage de Green Balkans en Bulgarie, placée dans la cavité le 5 mai.

L'évolution de ces deux poussins au taquet s'est faite sans encombre. Sargas, plus téméraire que sa congénère, a été le premier à effectuer son premier vol, le 2 juin, âgé alors de 123 jours. Serapias a passé une semaine supplémentaire au taquet, s'envolant le 8 juin, âgée de 122 jours. Leur progression pendant l'apprentissage du vol s'est aussi bien déroulée. La présence quotidienne d'un individu Gypaète adulte mâle, Calandreto (lâché en 2017 sur ce même site), a été constatée dès l'envol de ces deux poussins.

Sargas a été le premier à quitter la zone de libération, en entamant un déplacement en direction du nord de la France. Le départ de ce juvénile est intervenu de manière soudaine et trop précoce, le 4 juillet. Ses pérégrinations l'ont menées jusqu'en Normandie, où il a dû être capturé en difficulté par l'OFB. Un passage en centre de soins (Le Chêne en Normandie puis à Buoux en région PACA) avant de pouvoir être rapatrié pour un relâcher dans les Grands Causses.

Deux autres poussins ont été lâchés le 9 juin dans les gorges du Trévezel. Il s'agit de Salvage et de Selbo, deux mâles, originaires du centre d'élevage de Guadalentín, en Andalousie. Ils ont pris tous deux leur premier envol le 10 juillet, âgés respectivement de 121 et 119 jours. Ces deux oiseaux ont été étonnément peu actifs dans la cavité. Il est supposé que la présence de Calandreto ait joué un rôle et ait pu générer un stress important pour ces poussins.

Malheureusement, Salvage a rencontré d'importantes difficultés après son départ de la vire. Effectuant très peu de vols, se trouvant la plupart du temps au sol et sur des sites peu favorables (territoire d'un couple d'aigles royaux, secteurs avec de mauvaises conditions aérologiques, fond de gorges et secteurs avec une forte pression

d'activités anthropiques), cet oiseau présentait un comportement fluctuant, avec alternance de comportements d'abattement et d'activité. Malgré plusieurs tentatives de capture dans les gorges du Tarn, cet oiseau était alerte et ne s'est pas laissé approcher. Puis, au lendemain d'un vol encourageant et plus important effectué en direction du mont Lozère, cet oiseau a été trouvé mort sur la commune de Fraissinet-de-Lozère, le 19 juillet. Les investigations vétérinaires réalisées ont permis de découvrir que cet oiseau souffrait d'une entérite, ayant engendré une hémorragie pulmonaire et abdominale.

Selbo a connu une évolution plus favorable durant les premières semaines d'apprentissage du vol. Malheureusement, quelques jours à la suite de fortes interactions négatives entre Calandreto et Selbo, ce dernier a été trouvé mort sur le site de lâcher, le 5 août. Ces interactions avec ce congénère plus âgé peuvent être à l'origine de la mort, selon les vétérinaires.

Il est donc supposé que la présence et les comportements territoriaux de Calandreto aient pu engendrer le départ de Sargas ainsi que les difficultés connues par Salvage et Selbo. Dans ce contexte, il devient primordial de réduire cette pression et les risques dus aux interactions entre les individus subadultes ou adultes et les poussins, à la période de l'envol, et limiter les risques d'agressivité de ces premiers envers les jeunes.

C'est pourquoi, il a été décidé de rechercher des sites de libération alternatifs. Les équipes de la LPO Grands Causses, du Parc national des Cévennes et du Parc naturel régional des Grands Causses ont déjà entamé ce travail de recherche. Les délais impartis étant très courts, il n'est pas assuré de pouvoir réaliser les prochaines libérations sur un nouveau site, en 2024.

Noémie Ziletti, Antenne Grands Causses LPO France



Sargas posé © Joel Vialettes

DES NOUVELLES DES OISEAUX

Résultats de la saison de reproduction dans l'Aude

Les deux couples de Gypaète barbu audois ont malheureusement échoué leur reproduction cette année, tous les deux juste avant l'éclosion, sans qu'on constate les causes. L'échec du premier couple a été constaté le 18 février soit entre 2 et 7 jours avant la date estimée d'éclosion. Pour le deuxième, l'échec a été constaté le 30 mars alors que l'éclosion était prévue entre le 1 et le 5 avril 2023. Malgré l'échec de ce dernier couple, la reproduction de 2023 est encourageante puisque ce jeune couple formé améliore sa reproduction d'année en année. En 2020/2021, il a simplement fréquenté une aire et en 2021/2022, la femelle a pondu, mais le couple n'a couvé que quelques jours. Cette année, la couvaison est presque arrivée à son terme, nous pouvons donc espérer qu'il y aura un Gypaète à l'envol dans les Corbières en 2024. Ceci serait une véritable avancée dans la création du corridor écologique entre les massifs Alpin et Pyrénéen puisque ce couple est le couple le plus à l'Est des Pyrénées. Un troisième couple de Gypaète barbu se trouve à la limite entre l'Aude et l'Ariège et est suivi en partie par la LPO Occitanie DT Aude. Cette année, comme les 4 dernières, ce couple a amené un jeune à l'envol.

Anna Terras, LPO Occitanie



Un des deux membres du 3^{ème} couple de Gypaète barbu devant l'aire de reproduction utilisée en 2023 © Anna Terras

Un deuxième couple reproducteur, et un second poussin à l'envol dans le Vercors (26) en 2023

Depuis 2022, deux couples de Gypaètes barbus se reproduisent dans le massif du Vercors.

Issu du couple constitué du mâle « Stephan » réintroduit en 2010 dans le Vercors, et de la femelle « Gerlinde », également libérée dans le Vercors en 2013, un poussin né en nature nommé « Ambane » a pris son envol en 2022. Il s'agissait d'un événement, puisque l'espèce ne s'était plus reproduite dans le massif depuis plus de 140 ans, le dernier témoignage de la présence ancienne d'un Gypaète barbu remontant à 1879.

Si ce premier couple a échoué cette année dans sa reproduction,

un deuxième couple constitué de « Pamela » et d'un mâle inconnu surnommé « Mitch » ont permis l'envol d'un poussin nommé « Vercors Nature », du nom de l'association marraine.

La femelle, « Pamela », est issue de la réintroduction en 2019 dans les Baronnies (26), dans le cadre du LIFE GYPCONNECT. Elle est donc dans sa cinquième année, ce qui est précoce pour l'espèce.

Nicolas RENOUS, Parc naturel régional du Vercors

Vercors Nature © Olivier Teilhard



Point sur le noyau de population en construction dans les Grands Causses

Depuis les opérations de réintroduction débutées en 2012 dans les Grands Causses, l'effectif de Gypaètes barbus stationnant dans les Grands Causses tout au long de l'année augmente sensiblement avec les libérations successives. Point positif, les individus réintroduits n'ont plus systématiquement quitté le Massif central depuis 2018 et, des oiseaux lâchés reviennent à présent se fixer sur cette zone géographique, témoignant de la philopatrie de l'espèce.

Actuellement, la présence de 11 Gypaètes est connue dans le sud du Massif central.

Les deux mâles adultes, Layrou et Adonis, sont toujours fidèles au site qu'ils occupent, depuis 2018, dans les gorges de la Jonte. Ce couple s'affaire actuellement à recharger son nid, depuis début octobre.

Calandreto, un autre mâle adulte, est toujours non apparié. Il est toutefois souvent observé en compagnie d'Aven, une femelle subadulte de 4^{ème} année... Les comportements de ces deux individus sont suivis de près.

Trois autres individus subadultes sont aussi présents : il s'agit de Cévennes (mâle de 5^{ème} année), Ophrys (mâle de 4^{ème} année) et Fario (femelle de 4^{ème} année).

Rei del causse et Pyrénées (cette dernière est de retour du massif du même nom depuis septembre dernier) sont les deux seuls immatures présents.

Enfin, les deux juvéniles Sargas et Serapias poursuivent leur exploration du territoire caussenard.

Les oiseaux qui ne sont pas encore adultes fréquentent les Grands Causses et les gorges qui les séparent, mais ils explorent également ponctuellement, pendant plusieurs jours, voire parfois plusieurs semaines, des secteurs situés en périphérie, notamment en Ardèche, dans le Cantal ou encore dans le Puy-de-Dôme.

Le sexe ratio est toujours malheureusement déséquilibré en faveur des mâles, pour les classes d'âges le plus avancées ; les femelles les plus âgées ont trois ans (Fario et Aven) et ne sont pas encore en âge de se reproduire. Parmi les plus jeunes de ces oiseaux, le retour récent de Pyrénées, en octobre 2023, était enthousiasmant. Le retour prochain des immatures Peyre et Pradines (mâle et femelle lâchés en 2021, dont le suivi GPS est toujours actif), actuellement dans le massif pyrénéen, est vivement espéré !

Noémie Ziletti, Antenne Grands Causses LPO France



Layrou en vol © Joel Vialettes

Et dans les Alpes, nous enregistrons de nouveaux records

Effectivement, nous enregistrons une année record dans les Alpes françaises avec 25 couples reproducteurs qui ont produit 23 œufs dont 16 poussins à l'envol. Un très bon résultat puisque les Alpes françaises n'avaient jamais produit plus de 14 poussins à l'envol (2019 et 2022).

Un récapitulatif des résultats par département est présenté ci-après :

La population de gypaètes barbus sur le massif alpin français est en constante croissance, nous observons régulièrement une augmentation du nombre de couples.

Le succès de reproduction (nombre de jeunes à l'envol/nombre de pontes) est bon pour 2023, il est de 0.7.

Notons cette année comme l'an passé un très bon succès de reproduction dans les Alpes du Sud françaises (en région PACA) de 0.8.

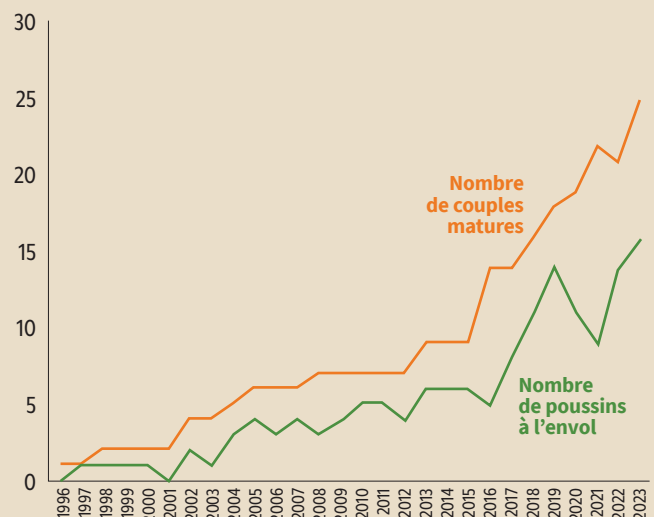
Ce printemps, 3 poussins nés en nature ont été équipés de bagues et de GPS par les équipes du PN de la Vanoise et du PN du Mercantour dans le cadre du programme d'équipement des poussins nés en nature débuté en 2013.

- Erasmus, le jeune du couple de Bourg-Saint-Maurice aux Sapioux (73)
- Esprit, le jeune du couple de Peisey-Nancroix (73)
- Trenta, le jeune du couple de la Bonette (06)

Etienne Marlé, CEN Haute Savoie

Évolution du nombre de couples matures et de poussins à l'envol de 1996 à 2023 sur les Alpes françaises

Département	Couples matures	Pontes	Eclussions	Envol
Haute-Savoie	7	7	5	3
Savoie	9	9	8	7
Isère	1	1	1	1
Hautes-Alpes	1	1	1	1
Drome	2	1	1	1
Alpes-de-Haute-Provence	2	1	1	0
Alpes-Maritimes	3	3	3	3
TOTAL	25	23	20	16



Et qu'en est-il sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées

2023 sera également un bon cru dans les Pyrénées en termes de succès de reproduction, avec environ 55 à 57 couples territoriaux et 40 couples pondteurs qui ont donné un total de 24 jeunes à l'envol sur le versant nord des Pyrénées. Depuis treize ans, l'année 2023 a le meilleur succès de reproduction avec 0,63 jeune par ponte déposée. Le département des Hautes-Pyrénées a le meilleur taux de ponte (100%, 15 couples reproducteurs et 15 couples pondteurs) du massif

alors que le département des Pyrénées-Atlantiques (15 couples reproducteurs et 6 couples pondteurs) enregistre un taux de ponte de seulement 40%, ce qui est le pire taux depuis 2010.

Cette année, 40% des couples ayant pondu ont échoué, la plupart autour de la période d'éclosion. C'est le département des Hautes-Pyrénées qui a le taux d'échec le plus élevé (53%) avec 8 couples qui échouent sur les 15 qui ont pondu.

Virginie Couanon, LPO France Délégation territoriale Aquitaine

LE GYPAÈTE BARBU TOUJOURS EXPOSE A DES MENACES

Il comparait devant la justice après avoir tué un Gypaète barbu et un Vautour moine

Le tireur responsable de la mort d'un Gypaète barbu et d'un Vautour moine en décembre 2022 a été jugé le 6 octobre 2023 à Valence (Drôme). La LPO a publié un communiqué de presse avant l'audience, déplorant que la sévérité des condamnations soit en général insuffisante et peu dissuasive en matière de destruction d'espèces protégées, au regard des efforts et des investissements mis en œuvre pour leur sauvegarde.

L'auteur du tir a été identifié suite à une enquête judiciaire menée efficacement par l'Office français de la biodiversité (OFB) du département de la Drôme. Le Vautour moine et le Gypaète barbu, avaient été découverts criblés de plomb le 3 janvier 2023 entre les communes de Villeperdrix et Gumiane, dans le sud de la Drôme. Le mis en cause a été jugé le 6 octobre 2023 par le Tribunal correctionnel de Valence. Le Gypaète victime de ce tir était Cantepèrdrix libéré dans le cadre du LIFE GYPCONNECT le 29 mai 2022 dans les Baronnies. Le Vautour moine abattu, nommé Inti, faisait partie des 5 jeunes nés en nature en 2022 dans les Baronnies Provençales.

De nombreuses parties civiles étaient présentes à l'audience (LPO France, LPO AURA, Vautours en Baronnies, l'ASPAS, la FRAPNA Drôme, FNE Drôme, L'Association Stéphane Lamar, Association de Défense des Animaux, Association Robin des Bois, Goupil Connexion...). Le ministère public a requis seulement 6 mois de prison avec sursis et 2 ans de retrait du permis de chasse. Dans l'attente du délibéré du 6 décembre 2023, on peut déplorer que la condamnation réclamée par le ministère public soit en deçà des attentes de la LPO et des autres parties civiles. Cette condamnation ne diffère en rien des peines habituellement prescrites en France pour les auteurs de destruction d'espèces protégées et qui entretiennent un véritable sentiment d'impunité. Les enjeux liés à la destruction de ces deux spécimens de vautours ne semblent pas avoir été bien appréciés par le ministère public, pourtant, ils sont considérables (mise en péril des programmes de restauration de ces espèces). D'ores et déjà, le coordinateur du LIFE a informé la Commission Européenne des premières conclusions de cette audience... Dans l'attente des résultats du délibéré, la LPO se prépare à faire appel.

Pascal Orabi, LPO France



Mort d'un Gypaète barbu issu du projet sur une éolienne aux Pays Bas !

Après la mort d'Angèle (libéré dans les Baronnies dans le cadre du LIFE GYPCONNECT) sur une éolienne dans la province de la Hollande-Septentrionale le 26 mai 2021, une nouvelle mortalité est constatée. Il s'agit de la deuxième donnée documentée en Europe...

Il était prénommé Roc. Il s'agissait d'un jeune Gypaète barbu libéré au sein du Parc national des Cévennes, le 9 mai 2022 en Lozère dans le cadre du projet LIFE GYPCONNECT. Il s'agissait d'un mâle, originaire du zoo d'Ostrava, en République-Tchèque. Il est né le 01/02/2022, et venait de fêter son 16ème mois d'existence. Il avait pris son premier envol le 10 juin 2022 et après avoir évité plusieurs éoliennes lors de son excursion dans le nord, il est mort le 10 juin 2023, à environ 50 km au nord-est d'Amsterdam sur la commune de Zeewolde dans la province néerlandaise du Flevoland.

Après sa libération il y a près d'un an, il avait rejoint les Alpes durant l'hiver. Au printemps, il avait entamé un tour de France et avait même visité la région parisienne. Il était ensuite retourné dans les Alpes, pour dès la fin du mois de mai élargir sa pérégrination vers le nord jusqu'à Bremerhaven (Allemagne), près de la mer des Wadden. Reparti vers le sud, il a ensuite franchi la frontière néerlandaise le vendredi 9 juin...

Considérant les velléités de développement éolien en France, ce dernier événement doit nous inciter à alerter la puissance publique et les industriels de la filière des risques de mortalité de nouveaux Gypaètes barbuis, ces prochaines années, au cœur des territoires de présence de l'espèce en France. Il est effectivement à craindre la mortalité d'oiseaux également adultes dont des oiseaux reproducteurs ce qui pourrait précipiter l'espèce dans une nouvelle phase d'extinction et ceci même alors que les populations de l'espèce ne sont pas encore restaurées !

Pascal Orabi, LPO France

Disparition d'Eglazine

Eglazine est une femelle Gypaète lâchée en 2020 dans les Grands Causses. Cet oiseau est devenu célèbre après avoir effectué des déplacements erratiques atypiques, entre les Pays-Bas, l'Allemagne et le Massif central. Elle a étonné par son stationnement dans le Parc national de Hoge Veluwe (Pays-Bas) pendant 5 à 6 mois, deux années successives.

En mai 2023, les données transmises par sa balise GPS ont suscité de vives inquiétudes; la balise était statique, dans la forêt d'Ecouves (dans l'Orne). Malgré plusieurs recherches menées sur place, aucune trace

de l'oiseau n'a pu être trouvée. Nous sommes depuis sans nouvelles d'Eglazine. C'est pourquoi, dans l'objectif de mettre toutes les chances de notre côté pour la retrouver et afin de pouvoir recueillir le maximum de témoignages pouvant correspondre à son signalement, un avis de recherche a été largement diffusé par la LPO, la VCF, le Parc national des Cévennes et le Parc Natura Viva d'où elle est originaire.

Malheureusement, ces nombreux retours n'ont pas permis d'en apprendre davantage à ce jour. Eglazine est donc toujours portée disparue...

Noémie Ziletti, Antenne Grands Causses LPO France



LES ACTEURS DU TERRITOIRE SE MOBILISENT EN FAVEUR DU GYPAËTE BARBU

Promouvoir l'usage des munitions sans plomb

Après avoir expérimenté avec succès l'utilisation de munitions sans plomb auprès de 51 chasseurs du territoire du Parc national des Cévennes lors du programme Life GYPCONNECT, le nouveau programme Life GYP'ACT prévoit de démultiplier l'usage de munitions sans plomb sur d'autres territoires en partenariat avec les fédérations départementales des chasseurs. Ce travail se fait en collaboration avec Jean-Claude Tolphin, chasseur et expert balistique bien connu des acteurs cynégétiques. Cette action vise à réduire les risques d'exposition et d'intoxication au plomb des grands rapaces nécrophages et notamment le Gypaète barbu, espèce particulièrement sensible à l'ingestion de particules de plomb dans les déchets de venaison et les carcasses d'animaux tués et perdus suite aux blessures infligées lors des actions de chasse. Les sucs gastriques très acides du Gypaète, capables de digérer les os, facilitent la dissolution rapide et l'absorption des particules de plomb ingérées. Ces particules hautement toxiques passent dans le sang et sont stockées dans les organes vitaux comme le foie et les reins. Un seul fragment de plomb de quelques grammes, suffit à tuer un Gypaète adulte en quelques jours. Plusieurs cas d'intoxications mortelles au plomb issues de l'activité cynégétique, ont ainsi été observés chez cette espèce en Espagne et en France.

Au cours de cette première année, une plaquette de sensibilisation de 4 pages à destination des acteurs cynégétiques intitulée : « Pourquoi utiliser des munitions sans plomb » a été produite. Elle est disponible et téléchargeable sur le site internet du Life.

Parmi les autres actions mises en place, des journées d'information et de démonstration en stand de tir ont été organisées en Lozère, en Aveyron et dans l'Aude en partenariat avec les fédérations départementales des chasseurs. L'usage de munitions sans plomb

nécessite obligatoirement un nouveau réglage spécifique des carabines de chasse. Ces journées ont été aussi et surtout des opportunités d'échanger avec une cinquantaine de chasseurs, convaincus au final de la précision des balles sans plomb et de leur efficacité létale sur le terrain. Les actions menées cette année seront reconduites sur au moins trois saisons de chasse de 2023 à 2025 et sur d'autres départements comme l'Isère, la Drôme et les Pyrénées Orientales afin de toucher un maximum de chasseurs.

Cette action fera l'objet d'un suivi de la part du Parc national des Cévennes. Les résultats de l'usage de ces munitions sans plomb seront ensuite synthétisés en étroite collaboration avec les chasseurs volontaires et les structures partenaires, afin d'en dresser le bilan et permettre de communiquer sur cette opération.

Jocelyn FONDERFLICK, Parc national des Cévennes.



Munitions sans plomb © Jean-Claude Tolphin

Une falaise déséquipée pour le Gypaète barbu dans les Pyrénées

Lundi 2 et mardi 3 octobre, un groupe bénévole d'équipeurs s'est engagé à la mise à nue de voies d'escalade situées en Basse-Navarre au Pays basque. Ces voies, équipées sans autorisation préalable il y a quelques années, étaient situées sur le territoire de nidification de plusieurs espèces de rapaces menacés, dont le Gypaète barbu.

Le Gypaète barbu est particulièrement sensible au dérangement. Une activité inhabituelle à proximité de leur site de nidification peut faire échouer la reproduction (Arroyo et Razin, 2005). Pour cette raison, préserver la quiétude autour des nids est une action décisive pour la conservation de l'espèce.

Au vu de ces enjeux de protection de biodiversité, tous les acteurs locaux se sont accordés à ce que ce site retrouve son aspect naturel, et à ce que les équipements soient retirés.

Le site, situé sur la commune de Saint-Michel dans les Pyrénées-Atlantiques, est géré par la Commission syndicale du Pays de Cize, un groupement de communes gestionnaire des estives du pays cizain. C'est dans le cadre de ses actions liées à l'animation des sites Natura 2000 de son territoire qu'elle a soutenu financièrement ce projet de déséquipement.

Le comité territorial des Pyrénées-Atlantiques de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) a assuré toute la

coordination du volet technique pour le déséquipement du site, avec le soutien de la fondation RockClimber (<https://rockclimber.fr/>), la Ligue Nouvelle-Aquitaine FFME, le CT40 FFME et le groupe bénévole d'équipeurs.

La LPO Aquitaine a quant à elle participé aux discussions dans le cadre de ses actions de protection des grands rapaces (animation du Plan National d'Actions Gypaète barbu sur le massif des Pyrénées) et de la coordination du projet Biodiv'Sports sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

Nous saluons cette mobilisation et cet engagement des acteurs en faveur de la biodiversité sur le territoire, et espérons qu'elle en inspirera de nouvelles !

Hélène LOUSTAU, LPO France Délégation territoriale Aquitaine



Déséquipement de la falaise © Nicolas Passerieux

DES ETUDES AU SERVICE DU GYPAETE BARBU

Vautours fauves sentinelles

Le Life GYP'ACT ne concerne pas seulement le Gypaète barbu, car cette espèce est le dernier maillon d'une chaîne de charognards qui travaillent à éliminer les carcasses des massifs montagneux. Le Vautour fauve représente l'acteur principal de la guilde des charognards, et il représente de ce fait une espèce sentinelle de l'action des charognards, mais aussi des menaces qui pèsent sur eux (empoisonnement aigü (volontaire ou non) ou chronique (plomb), collisions, tirs, maladies...). Ainsi, dans le Life GYP'ACT, il a été planifié d'effectuer un suivi des déplacements et de l'état de santé des vautours fauves, pour informer des risques encourus par les autres espèces et le Gypaète. Entre décembre 2022 et octobre 2023, plusieurs actions ont donc été menées sur les vautours fauves.

Un suivi télémétrique est prévu via le déploiement de 90 balises GPS sur des vautours fauves. En décembre 2022, 16 balises ont été déployées sur des vautours fauves adultes dans les Baronnies. En Juin 2023, ce sont 15 balises déployées sur des vautours adultes dans l'Aude. 15 autres balises sont prévues d'être déployées dans les Causses entre octobre et novembre 2023, puis 5 en Ardèche pendant l'hiver. A chaque fois, les vautours ont été capturés dans des volières, modifiées à la manière de nasses, dans lesquelles les vautours sont attirés par un appât (carcasse). Ces captures sont organisées par les équipes locales (Vautours en Baronnies, LPO Occitanie, LPO Grands Causses, LPO Ardeche) avec le soutien d'une équipe du CNRS-CEFE. Environ la moitié des oiseaux suivis ont manifesté des comportements de nidification. Dans les Baronnies, au 15 octobre 2023, deux oiseaux sont morts, de cause inconnue, avec autopsie en cours, et un oiseau a perdu sa balise près de son nid. Dans l'Aude, un oiseau est mort (cause inconnue) et un a perdu sa balise.

Le suivi télémétrique a aussi été initié sur les jeunes vautours fauves : respectivement 5 et 7 poussins bagués au nid, à l'âge de 80 jours, dans les Causses et les Baronnies. Les nids ont été choisis en fonction de leur accessibilité, mais aussi en privilégiant les nids dont l'un des adultes était déjà suivi par télémétrie. Au total, nous avons le suivi parent-enfant sur neuf de ces nids : c'est une première chez cette espèce, à notre connaissance. Nous avons pu suivre les premiers vols de ces juvéniles, ainsi que leur émancipation. Alors qu'en juillet, ils sont restés à proximité de leurs nids, en août, ils ont commencé à faire de plus grands déplacements, notamment les jeunes des

Baronnies qui se sont régulièrement rendus dans les Ecrins ou le Mercantour. Trois de ces juvéniles sont morts : deux d'entre eux environ un mois après l'envol dans les Causses et les Baronnies, et le troisième est entré en collision avec une éolienne en Espagne le 21 octobre. Au 25 octobre, six de ces jeunes (trois des Baronnies et trois des Causses) étaient en Espagne ou dans les Pyrénées, et les trois autres étaient encore dans leurs massifs de naissance. Les comportements d'apprentissage du vol et l'implication des parents seront analysés dans les mois à venir.

Le suivi sanitaire des vautours fauves a consisté à réaliser des prélèvements sanguins et des écouvillons buccaux et cloacaux. Les prélèvements de sang serviront pour le dosage des toxiques circulant dans le corps, notamment le plomb, ainsi que pour réaliser des sérologies et détecter la présence d'anticorps anti-influenza aviaire. Les écouvillons buccaux et cloacaux sont destinés à la recherche de virus influenza aviaire. Ainsi, lors des captures organisées pour déployer les balises GPS, un nombre plus important de vautours étaient destinés à réaliser ces prélèvements : au total 296 prélèvements ont été effectués ; en plusieurs sessions : 104 dans les Baronnies, 36 dans le Vercors, 114 dans les Causses et 42 dans l'Aude. Un autre prélèvement sera organisé en automne-hiver pour étudier les variations des niveaux de plomb dans le sang pendant la saison de chasse.



Réalisation de prélèvement salivaire sur un Vautour fauve dans le Vercors © Olivier Duriez



Réalisation des prélèvements sanguins d'un Vautour fauve dans les Baronnies © Olivier Duriez

Collaboration originale et fructueuse entre le CNITV, le service de médecine légale du CHU de Grenoble et l'OFB

En janvier 2023, le CNITV a été contacté par le service de l'OFB de la Drôme 2023 dans le cadre d'une enquête pour destruction illicite d'espèces protégées afin d'effectuer les autopsies d'un Vautour moine et d'un Gypaète retrouvés morts le 3 janvier. Les animaux concernés étaient de jeunes oiseaux : le Gypaète Cantepedrrix, une femelle, provenait d'un centre de reproduction situé en Espagne et avait été libérée le 29 mai 2022, à l'âge de 3 mois, tandis qu'Inti, le Vautour moine, était né en 2022 dans les Baronnies Provençales.

Sur réquisition du Procureur de la République, ces deux autopsies ont eu lieu dans les locaux du service de médecine légale du CHU de Grenoble (CHGA), avec 2 médecins légistes et un vétérinaire du CNITV, en présence de 2 représentants de l'OFB. Elles ont été réalisées « à 6 mains », de manière très minutieuse, chacun apportant sa compétence dans son domaine. Des photos ont été prises et jointes au dossier d'enquête. Tous les prélèvements nécessaires à l'enquête

et au suivi effectué dans le cadre du Life GYP'ACT ont été réalisés. Les plombs présents dans les oiseaux ont été extraits et conservés pour une éventuelle analyse balistique.

Des comptes rendus communs ont été rédigés, avec tout autant de soin que ceux produits en médecine humaine, pour répondre à toutes les attentes du Procureur en particulier et de la justice en général.

Cette collaboration a été fructueuse : elle a été l'occasion d'échanges très constructifs sur les pratiques, les attentes des procureurs, les écueils rencontrés lors des procédures... Et surtout, elle a permis l'aboutissement de la procédure judiciaire puisque le procès de la personne soupçonnée s'est tenu le 6 octobre 2023 !

Chacun des intervenants est prêt à renouveler l'expérience.

Une présentation de cette originale collaboration a été faite au 53^e Congrès International Francophone de la Société Française de Médecine Légale à Tours en juin 2023.

Florence ROQUE, CNITV

53ème Congrès SFMLEM 27-30 JUIN 2023
Congrès International Francophone de la Société Française de Médecine Légale
27-30 juin 2023 Tours, Indre-et-Loire (France)

Investigations médico-légales protection environnementale
V. SCOLAN, F. ROQUE, R. PEREZ, F. PRISANT
IML CHGA, CNITV, OFB

Rapprochement OFB - Médecine Légale

- Enjeux
 - Communauté de travail inter départemental rassemblant les compétences du
 - Service d'enquête judiciaire,
 - Un vétérinaire
 - Service de médecine légale
 - Développer une expertise judiciaire (Art 74 CPP)
 - Faciliter l'engagement des magistrats
- Médecine Légale :
 - Automatismes « médico-légaux »
 - Formalisation des rapports
- Vétérinaire :
 - Apport de la connaissance de l'environnement (intoxication environnementale, produits phytopharmaceutiques,...)
 - Connaissance des zoonoses
- Enquêteur
 - Questions et pratiques /environnement

Conclusion

- Acculturation réciproque
- Enrichissement de nos pratiques et Engagement fort de l'ensemble des partenaires

DES ACTIONS AU SECOURS DES GYPAETES...

Sauvetage de Rei del Causse

Rei del Causse, mâle de deuxième année lâché en 2022 en Lozère, a entamé des déplacements erratiques hors des Grands Causses, le 16 juin 2023. Partant en direction du nord de la France, il a survolé la région parisienne et traversé la Belgique le 20 juin puis, il atteint l'ouest des Pays-Bas, le lendemain. Il a alors stationné deux jours près de Heindoven, dans un secteur de landes, avant de reprendre sa route vers l'est. Mais, sa halte ne dura pas longtemps. Le 23 juin, Rei avait déjà atteint l'Allemagne. Sa remontée vers le nord n'était pas terminée puisqu'il poursuivit ses pérégrinations jusqu'à l'extrême nord-est du Pays, le 26 juin ; plus précisément jusqu'à la presqu'île de Rügen. Notre inquiétude était alors vive, l'oiseau étant posé à environ 500 mètres d'éoliennes pour passer la nuit. Fort heureusement, il s'éloigna de cette zone et repartit vers le sud le lendemain. Mais, ces dernières explorations ne le menèrent pas bien loin, juste au sud de Bergen sur la presqu'île de Rügen, le 27 juin. Les données transmises par la balise GPS de Rei nous interpellèrent ; l'oiseau était posé au sol et n'effectuait que de petits vols dans un secteur boisé. Des ornithologues, de l'association de sauvegarde de la faune sauvage TIERRETTUNG se sont alors rendus immédiatement disponibles pour effectuer un suivi de l'oiseau sur le site et lui apporter de la

nourriture. À la tombée de la nuit, l'oiseau a pu efficacement être localisé. Mais, Rei, visiblement très affaibli, s'est laissé capturer sans aucune difficulté. Il a donc été immédiatement pris en charge au sein du centre de sauvegarde de la faune sauvage de Tierrettung (Wildlife Rescue Association). Cet oiseau se trouvait alors dans un état d'épuisement ; il ne s'était sans doute pas alimenté depuis son départ et avait perdu beaucoup de poids. Son état physiologique a nécessité des soins vétérinaires pendant quelques jours, avant d'envisager un rapatriement en France. Quelques jours plus tard, son transport a pu être organisé. Il a ensuite fait un court séjour dans une grande volière du Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage de Buoux de la LPO PACA, afin de s'exercer à nouveau au vol.

Il a finalement pu rapidement être relâché avec succès dans les Grands Causses le 12 juillet 2023 !

Il ne s'agit pas du premier Gypaète barbu, réintroduit dans les Grands Causses, à effectuer un si long voyage et à se rendre dans des régions très éloignées de leurs habitats montagneux. Au cours de leurs premières années de vie, les Gypaètes erratiques peuvent entreprendre de longs vols, qui les mènent à plusieurs milliers de kilomètres. Ils se retrouvent alors souvent dans des sites qui leur

sont peu favorables, dans des milieux parfois très anthropisés avec la présence d'infrastructures dangereuses.

La perte récente de Roc (son congénère réintroduit en 2022), mort d'une collision avec une éolienne aux Pays-Bas en juin dernier, en est un triste exemple et nous faisait craindre une exposition à de telles menaces et des conséquences fatales pour Rei del Causse.

Tout au long de ses pérégrinations en France, nous avons pu alerter des salariés et des bénévoles LPO mais aussi d'autres associations,

afin qu'ils puissent tenter de contacter l'oiseau. L'oiseau se déplaçant rapidement, il n'a pu être localisé sur le terrain avant son arrivée aux Pays-Bas. Mais, c'est grâce à la mobilisation de tous que le suivi des individus erratiques, dans des secteurs qui leur sont peu favorables, en dehors de leur aire de répartition, est possible et que les difficultés peuvent être anticipées.

Noémie Ziletti, Antenne Grands Causses LPO France

Sauvetage de Baronnie dans le canal du Rhône

Au début du mois d'août, Baronnie a passé plusieurs jours dans le secteur de la Grande Moucherolle dans le Vercors et a pris la direction de Valence le samedi 12 août.

Les dernières données GPS indiquaient qu'elle était dans le canal du Rhône, proche de la berge.

Le lendemain matin, des bénévoles ont aperçu Baronnie, cachée derrière les herbes hautes, partiellement immergée.

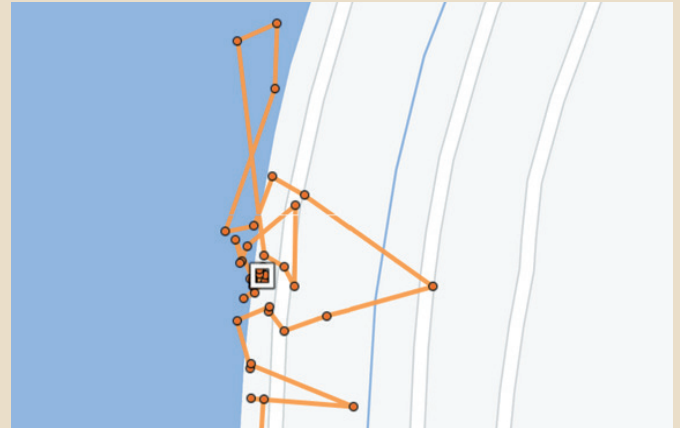
Son plumage, complètement mouillé, ne lui permettait pas de s'envoler et un mur bétonné de plus d'un mètre la séparait de la berge enherbée. L'intervention était donc indispensable pour sa survie.

Nous remercions les bénévoles qui se sont mobilisés rapidement afin de la localiser en attendant l'équipe de Vautours en Baronnie. Après des examens chez le vétérinaire et trois jours au centre de soins Aquila (Hautes-Alpes), Baronnie est ressortie en excellente santé.

Elle a été relâchée dans les Baronnie quelques jours après son sauvetage et elle n'a pas tardé à prendre la direction du Dévoluy. Depuis, elle a parcouru le Parc national des Écrins et le Parc naturel régional du Queyras avec quelques battements d'ailes en Italie !

Si ce périple se termine bien pour Baronnie, nous n'avons aucune idée des raisons qui l'ont poussée à se retrouver dans l'eau du Rhône...

Camille ROBERT, Vautours en Baronnie



Baronnie extraite de l'eau - Photo © Camille Robert

Quel avenir pour Roc Genèse ?

Roc Genèse est un Gypaète barbu audois, né en nature en 2016. Lorsqu'il n'était encore qu'un poussin, il a été équipé d'une balise GPS dans le cadre du programme LIFE GYPCONNECT. Ceci n'a été possible que grâce aux membres d'une association d'escalade locale dont il tient son nom. Depuis son équipement, il est suivi par la LPO Occitanie DT Aude. Pendant les premières années de sa vie, il a exploré toute la chaîne des Pyrénées. En mai 2022, Roc Genèse alors âgé de 6 ans, semblait se cantonner sur un secteur en Andorre. Fin octobre de la même année, sa balise GPS a montré des déplacements forestiers suspects, ce qui a alerté la LPO Occitanie DT Aude qui a décidé de mener une opération de terrain dans l'espoir de le retrouver. Deux journées auront finalement été nécessaires pour le retrouver blessé. Grâce au réseau « casseur d'os » et à Nature En Occitanie, il a pu être récupéré et pris en charge rapidement par une vétérinaire locale du réseau vigilance poison Pyrénées. Il a ensuite été acheminé vers le centre de soin d'Hegaldia, dans les Hautes-Pyrénées. Les vétérinaires ont alors déterminé qu'en plus de plaies aux pattes, il souffrait de multiples micro-fractures à l'aile faisant penser à une altercation avec un congénère. Après quelques mois de traitement, le verdict tombe : Roc Genèse ne pourra plus voler et ne pourra donc pas être relâché. Début octobre de cette année, il a été transféré en Autriche où il sera prochainement examiné par des

Roc Genèse en volière dans le centre de Richard Faust en Autriche © Richard Faust Zentrum



vétérinaires spécialistes du Gypaète barbu puis il pourra intégrer le réseau de reproduction en captivité.

Anna TERRAS, LPO Occitanie

Souvenez-vous de Sureau

Sureau, un mâle né au zoo de Schönbrunn (Autriche) avait été libéré sur le site des Baronnies le 28 mai 2020. Après avoir chuté malencontreusement le 2 juin 2020 lorsqu'il était sur le taquet ses chances de pouvoir s'envoler naturellement se sont amenuisées rapidement, lorsqu'une fracture ouverte sur une aile a été découverte. Malgré plusieurs semaines de soins et de rétablissement à l'Hôpital Faune Sauvage (géré par Goupil Connexion dans l'Hérault), sa guérison n'a pas été complète et nous avons logiquement pris la décision de le transférer dans le réseau d'élevage en captivité qu'il rejoindra alors le 26 octobre 2023.

Le 4 septembre 2023 au matin, nous apprenions la mort de Sureau découvert sous la plateforme de la volière où il était détenu. Avant sa mort, une légère baisse d'activité avait été constatée. Néanmoins, la veille, dans l'après-midi, il avait été observé sur la plateforme de sa volière. Les premiers résultats de la nécropsie ont montré une infection sévère d'aspergillose, alors que l'oiseau ne semblait pas montrer de difficultés respiratoires.

Pascal ORABI, LPO France

Transfert de Sureau vers le centre d'ASTERS en Haute-Savoie © VEB



DES OUTILS ET DES EVENEMENTS AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Conception des outils pédagogiques et de sensibilisation

Afin d'accompagner au mieux les équipes de terrain qui réalisent des animations de sensibilisation autour du Gypaète barbu et de l'ensemble des vautours, l'équipe de projet a organisé des ateliers de travail les 10 mars, 20 juin et 21 septembre 2023, afin de définir les besoins et d'éditer des outils adaptés aux différents besoins (réédition et création).

Les objectifs:

Ces outils doivent être durables et adaptés à des animations tout terrain ; ils doivent permettre de véhiculer des messages sur les menaces qui pèsent encore sur le Gypaète barbu et sa guildes, mieux les faire connaître mais aussi expliquer les processus de réintroduction. L'enjeu reste bien entendu une meilleure appropriation du Gypaète barbu et des vautours par les populations locales suivant l'adage « mieux connaître pour mieux protéger ».

Noëllie ORTEGA, Parc naturel régional du Vercors



Animation à l'aide des silhouettes 1/16^{ème}
© Parc du Vercors

Zoom côté Vercors : une journée de lancement pour le projet scolaire « Le gypaète barbu » !

Le 11 octobre 2023 une journée entière consacrée au lancement du projet scolaire « Le Gypaète barbu » a eu lieu à Vassieux-en-Vercors. En effet cette année, le Parc du Vercors accompagne 10 classes de cycle 3 (CM1-CM2) sur l'ensemble de son territoire pour une meilleure connaissance du Gypaète barbu et du programme LIFE. La particularité de ce projet pédagogique est qu'il s'appuie sur trois piliers que sont :

- l'éducation à l'environnement et au territoire, avec des interventions pour connaître l'espèce, son milieu de vie, les menaces qui pèsent sur elle, ...
- l'éducation à la citoyenneté avec, dans la mesure du possible, la participation des classes au suivi des gypaètes réintroduits,
- l'éducation artistique et culturelle avec l'intervention d'artistes (chorégraphes, metteuse en scène, illustratrices, photographes ou encore preneuses de son...) afin d'accompagner les élèves dans la pratique artistique et la réalisation « d'objets » culturels pour valoriser leurs apprentissages et les donner à voir au-delà de l'école.

Fin juin 2024, deux journées de restitution collectives rassembleront les classes pour que les élèves se rencontrent et découvrent leurs productions respectives.

Lors de la journée du 11 octobre 2023, l'ensemble des équipes pédagogiques (éducateurs à l'environnement, enseignants et artistes), sous la houlette du Parc du Vercors, se sont rassemblés pour poser les premières bases de l'année à venir et entrer ainsi dans le vif du sujet.

C'est donc un projet au long cours qui démarre et qui verra près de 200 élèves et leurs enseignants monter en compétence sur le thème du Gypaète barbu et plus généralement sur les vautours et le milieu falaises !

Noëllie ORTEGA, Parc naturel régional du Vercors



Journée terrain avec les élèves de l'école de Ste Croix à Tussac
© Stéphane Desrousseaux



Journée de lancement du projet scolaire à Vassieux avec l'ensemble des équipes pédagogiques © Parc du Vercors

Les Graines d'éleveurs : les graines font de petits bourgeons !

Quelques nouvelles des Graines d'éleveurs, cette association de jeunes fils et filles d'agriculteurs, de producteurs ou tout simplement de passionnés de leur territoire...

Depuis 2017 que cette association existe, elle commence à en avoir vu passer des jeunes de moins de 18 ans, qui se rassemblent autour de valeurs communes, de la défense du monde agricole (avec la mise en avant de la race bovine locale : la Villard-de-Lans) et de leur patrimoine naturel (avec le Gypaète barbu comme espèce emblématique).

Les bourgeons du beaufort.

Les Graines d'éleveurs sont en lien avec le territoire du beaufortin depuis quelques temps et leur présence a semé des graines d'envies du côté des enfants d'agriculteurs savoyards qui se sont à leur tour rassemblés autour de l'association « les bourgeons du beaufort ». Ensemble, ils partagent leur passion de leur territoire respectif et leur quotidien dans le monde agricole.

Une formation pour les nouveaux venus.

Pour que les Graines d'Éleveurs continuent à essaimer et aller à la rencontre des habitants du massif et au-delà, une formation à leur rencontre est prévue début novembre 2023 à Archiane. Les équipes de la délégation territoriale Drôme-Archèche de la LPO AuRA vont les accompagner durant deux jours pour mieux leur faire connaître le Gypaète barbu et les outiller pour en parler en étant à leur aise... bref en devenant des experts en herbe de l'espèce !

Le site s'y prête tout particulièrement puisqu'il est désormais très

courant de les y observer. Une formation de ce type avait pu avoir lieu dans le cadre du précédent LIFE (Gypconnect) et vu la relève au sein de l'association, il était nécessaire d'inclure les plus jeunes à la possibilité d'acquérir des connaissances solides !

Des temps de sensibilisation qui se poursuivent aux côtés du Parc

Cette formation permettra aux jeunes Graines d'Éleveurs de poursuivre leur implication aux côtés du Parc dans les actions de sensibilisation des publics mais aussi de proposer des temps spécifiques dans les instances ou les fêtes agricoles.

Noëllie ORTEGA, Parc naturel régional du Vercors



Fête du Gypaète barbu à Archiane
© Nadia Roblet

Le Bleu du Vercors-Sassenage, un fromage ancré dans son territoire, qui s'engage pour sa préservation

Sensibilisés et enthousiasmés par les Graines d'Éleveurs, des producteurs fermiers de Bleu du Vercors-Sassenage AOP ont décidé de s'engager dans la préservation du patrimoine vivant de leur territoire.

Leur volonté est de contribuer au retour de deux espèces emblématiques, la race bovine Villard-de-Lans et le Gypaète barbu. Pour cela, ils ont contractualisé la Marque Valeurs Parc pour valoriser leurs pratiques en faveur de la biodiversité et s'inscrire dans des démarches de progrès.

En cotisant 1 centime d'euros par kilo de bleu vendu en AOP:

- ils rachètent des petites génisses de race Villard-de-Lans qu'ils offrent à des Graines d'éleveurs ou aux producteurs de la filière à l'occasion d'événements particuliers pour permettre de garder la race sur le Vercors.
- ils participent au projet de réintroduction du Gypaète Barbu dans le Vercors.

Enfin, pour rendre lisible leurs actions auprès des consommateurs de leurs fromages avec l'envie qu'à leur tour ils deviennent de véritables ambassadeurs de ces deux espèces, ils participent à de nombreux événements à l'occasion desquels, ils échangent avec le public. Ils se sont dotés d'outils : une tente d'exposition, des autocollants... C'est un beau projet, qui génère un élan collectif sur le Vercors pour préserver cet environnement que nous aimons tant.

Chrystelle HUSTACHE, animatrice filière AOP Bleu du Vercors-Sassenage



Bleu du Vercors-Sassenage marqué à l'effigie du Gypaète barbu © Chrystelle Hustache



Tente du Bleu du Vercors-Sassenage marqué à l'effigie du Gypaète barbu © Chrystelle Hustache

Pour en savoir plus:



Le *Bleu du Vercors-Sassenage*, c'est tout d'abord un fromage en AOP depuis 1998.

Un label de qualité qui permet de préserver un patrimoine culturel et gastronomique. C'est une garantie d'origine et de typicité.

C'est l'assurance que notre bleu a été fabriqué

selon un savoir-faire transmis de génération en génération et que toutes les étapes de fabrication ont lieu dans l'aire géographique, le plateau du Vercors. Ses caractéristiques, l'essence même de ce qui fait l'unicité de chaque appellation, sont inscrites dans un cahier des charges. Les pratiques dont nous sommes les plus fiers : 100% des fourrages proviennent de la zone AOP, les animaux pâturent dès que les conditions météo le permettent dans des prairies spacieuses dotées d'une herbe abondante, riche et diversifiée. Enfin, l'AOP a permis de réhabiliter la race bovine du territoire, la « Villard-de-Lans ».



PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCOR

Des producteurs fermiers de l'AOP se sont aujourd'hui engagés dans la « Marque Valeurs Parc » pour exprimer leur attachement au territoire du Parc naturel régional du Vercors. Au travers de cette contractualisation, leur volonté est de contribuer à l'activité et l'attractivité

économique du Vercors, de participer à la matérialisation des liens sociaux et enfin d'agir pour la préservation de l'environnement et de sa biodiversité.

Ce sont des valeurs que la filière porte avec les AOP laitières françaises fédérées au sein du CNAOL (Conseil National des

Appellations d'Origine Laitières) dans le projet d'AOP durable. L'ambition est de valoriser et d'inscrire dans les cahiers des charges ou autres documents internes des engagements forts sur les trois piliers du développement durable.

Concrètement, les agriculteurs vont continuer à exprimer leur savoir-faire dans le souci de la préservation des ressources en eau et en herbe. La diversité floristique des prairies naturelles est la traduction de ces pratiques extensives respectueuses des milieux. Depuis quelques années déjà, ils ont su dynamiser leurs exploitations pour aller vers de l'autonomie énergétique et alimentaire. Ils seront accompagnés pour aller plus loin dans les démarches de progrès.

Les fermes sont à « taille humaine », avec en moyenne 35 vaches laitières. Les vaches ont toutes un prénom à la naissance, les éleveurs leur porte un soin particulier et sont fiers de présenter à l'occasion des comices leurs différentes descendance. Cette implication pour le bien-être animal est un souci quotidien pour avoir des vaches en bonne santé, productrices d'un lait riche et de qualité.

La filière est très attachée à la vente directe, qui représente une part importante dans son mode de commercialisation. Echanger avec le consommateur, réduire l'impact carbone et contribuer à l'identité de son territoire sont des valeurs majeures qui guident les choix des agriculteurs.

Habiter, travailler, parcourir le Vercors c'est une chance, c'est un puits de richesses, un spectacle vivant et quotidien pour les yeux. Pour que cet espace de vie reste précieux, il est important de nous unir pour le préserver.

Le Gypaète barbu bénéficie d'un autre projet européen, le LIFE SafeLines4Birds

Le LIFE SafeLines4Birds, coordonnée par la LPO France et co-financé par l'Union Européenne, a débuté en janvier 2023 pour une durée de 6 ans. Il a pour objectif principal de réduire la mortalité non naturelle de 13 espèces d'oiseaux, dont le Gypaète barbu, le long des lignes électriques en France, en Belgique et au Portugal.

Un projet majeur pour réduire les menaces liées aux lignes électriques
Avec plus de 180 000 km de lignes électriques à haute tension et 1,65 million de lignes à moyenne et basse tension à travers ces 3 pays, le réseau électrique représente une menace majeure pour l'avifaune. Les risques sont alors multiples : percussions avec les lignes électriques, électrocution et dérangements pendant la période de reproduction. Ces menaces entraînent chaque année la mort de millions d'individus en Europe et, dans certains cas, ont un lourd impact sur la viabilité des populations d'espèces.

13 espèces ciblées par le projet

Certaines espèces européennes sont plus vulnérables en raison de leur taille, de leur morphologie, de leur comportement et de leur répartition. Les espèces avec une grande espérance de vie et un faible taux de reproduction, ainsi que les espèces rares et vulnérables telles que les aigles, les vautours et les oiseaux d'eau, sont les plus exposées à l'électrocution.

Ainsi, le projet cible 13 espèces les plus impactées par les lignes électriques en France, en Belgique et au Portugal : Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*), Vautour moine (*Aegypius monachus*), Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), Faucon crécerellette (*Falco naumanni*), Grue cendrée (*Grus grus*), Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), Cigogne noire (*Ciconia nigra*), Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), Courlis cendré (*Numenius arquata*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).

21 actions pour répondre à 4 grands objectifs

Le projet SafeLines4Birds repose ainsi sur quatre grands objectifs et la mise en place de méthodes et techniques innovantes pour garantir la sécurité des oiseaux :

1-Réduire les percussions avec les lignes électriques

Le projet prévoit l'installation de près de 4000 balises anti-collision mais également le test de nouveaux dispositifs innovants tels que le système américain ACAS (Avian Collision Avoidance System) qui utilise une lumière UV sur les lignes électriques pour les rendre plus visibles par les oiseaux la nuit. Dans certaines zones à haut risque, les lignes aériennes seront remplacées par des câbles souterrains afin d'éliminer toute menace (enfouissement de 15 à 20km de ligne en France).

2-Réduire l'électrocution des oiseaux

Les poteaux électriques dangereux seront modernisés et isolés afin de lutter contre les électrocutions et 182 plateformes sécurisées seront mises en place au sommet de pylônes pour faciliter la nidification de certains oiseaux comme les cigognes blanches et les balbuzards pêcheurs. 925 poteaux seront également équipés de dispositifs de neutralisation et de dissuasion.

3-Réduire les dérangements des oiseaux

Pour éviter les dérangements, les méthodes d'entretien et de surveillance du réseau seront adaptées aux saisons de reproduction

et dans la mesure du possible, le recours aux hélicoptères sera limité en favorisant l'utilisation de drones.

4- Améliorer et partager les connaissances à travers l'Europe

L'efficacité des mesures d'atténuation testées sera évaluée de manière standardisée et tous les résultats seront partagés afin de permettre une meilleure compréhension de l'impact des réseaux électriques sur les oiseaux et encourager les bonnes pratiques. Une plateforme numérique ouverte SafeLines4Birds sera créée pour centraliser toutes les informations techniques recueillies au cours du projet. Cela facilitera la diffusion des connaissances concernant les innovations techniques et l'équipement à travers l'Europe et, grâce à cela, soutiendra la reproduction des actions dans d'autres pays.

De nombreux partenaires engagés dans le projet

La réussite du LIFE SafeLines4Birds repose sur la collaboration étroite entre différents types de partenaires à l'échelle européenne : associations de protection de la nature (LPO France, LPO Pays de la Loire, LPO Occitanie, LPO Auvergne-Rhône-Alpes, LPO Provence-Alpes-Côte-d'Azur, SPEA, Natuurpunt et Natagora), gestionnaires de réseaux de transport et de distribution d'électricité (RTE, Enedis, E-REDES et Elia), et des experts scientifiques (EDM, CIBIO-BIOPOLIS). RGI (Renewables Grid Initiative) apporte également son expérience dans la coordination et la mise en œuvre d'activités liées à la communication et à la diffusion du projet.

Ingrid MARCHAND, LPO France





Plus d'informations sur :
www.gypact.fr



Coordinateur



Partenaires financiers



Opérateurs



Partenaire

